

HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°127

Informations du 20 au 31 décembre 2008



JOURNAL OFFICIEL du 20 au 31 décembre 2008

Délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable

Décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008 prolongeant le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable

JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19543 - texte n° 5 - NOR: DEVX0829631D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961021&dateTexte>

Dossier de diagnostic technique - Droit de rétractation

Décret n° 2008-1371 du 19 décembre 2008 portant application de l'article L. 271-1 du [code de la construction et de l'habitation](#) modifié

JORF n°0297 du 21 décembre 2008 page 19655 - texte n° 14 - NOR: JUSC0824387D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019962846&dateTexte>

Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)

Avis aux fabricants, importateurs et distributeurs de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)

JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20776 - texte n° 244 - NOR: ECEC0831359V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019506&dateTexte>

Index national bâtiment « tous corps d'état » pour le mois de septembre 2008

Avis relatif à l'index national bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01)

JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19593 - texte n° 149 - NOR: DEVK0830443V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019962317&dateTexte>

Avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété - Conditions de remboursement

Décret n° 2008-1365 du 19 décembre 2008 relatif aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété et modifiant le code de la construction et de l'habitation

JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19568 - texte n° 39 - NOR: MLVX0829747D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961465&dateTexte>

[Rectificatif du décret N° 2008-1365](#) - JORF n°0301 du 27 décembre 2008 page 20201

Avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété - Montants des remboursements

Décret n° 2008-1366 du 19 décembre 2008 relatif aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété et modifiant le code de la construction et de l'habitation

JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19568 - texte n° 40 - NOR: MLVX0829749D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961485&dateTexte>

[Rectificatif du décret N° 2008-1366](#) - JORF n°0301 du 27 décembre 2008 page 20201

Acquisition ou construction de logements en accession à la propriété - Conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt

Arrêté du 22 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété

JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20623 texte n° 89 - NOR: ECEL0827320A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020016957&dateTexte>

JOURNAL OFFICIEL du 20 au 31 décembre 2008 (suite)

Allocation de logement sociale et au Fonds national d'aide au logement

Décret n° 2008-1502 du 30 décembre 2008 relatif à l'allocation de logement sociale et au Fonds national d'aide au logement

JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20656 - texte n° 120 - NOR: MTSS0828632D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020017824&dateTexte>

Aide personnalisée au logement - Modifications

Décret n° 2008-1530 du 22 décembre 2008 relatif au calcul de l'aide personnalisée au logement, au Fonds national d'aide au logement et modifiant le code de la construction et de l'habitation

JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20704 - texte n° 171 - NOR: MLVU0827160D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020018979&dateTexte>

Arrêté du 22 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 1978 modifié relatif au calcul de l'aide personnalisée au logement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019022&dateTexte>

Arrêté du 22 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 juin 1979 modifié relatif au calcul de l'aide personnalisée au logement attribuée aux personnes résidant dans un logement-foyer

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019045&dateTexte>

Aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées

Arrêté du 24 décembre 2008 relatif à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées

JORF n°0303 du 30 décembre 2008 page 20459 - texte n° 65 - NOR: MTSS0831237A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020009739&dateTexte>

Attestation de loyer - Attestation de résidence en foyer - Modification du formulaire

Arrêté du 17 décembre 2008 fixant le modèle du formulaire « attestation de loyer - attestation de résidence en foyer »

JORF n°0300 du 26 décembre 2008 page 20060 - texte n° 66 - NOR: MTSS0830307A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019992645&dateTexte>

Charges récupérables des locaux d'habitation

Décret n° 2008-1411 du 19 décembre 2008 modifiant les décrets n° 82-955 du 9 novembre 1982 et n° 87-713 du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables des locaux d'habitation

JORF n°0300 du 26 décembre 2008 page 20070 - texte n° 80 - NOR: MLVU0802807D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019992783&dateTexte>

Offices publics de l'habitat à comptabilité publique - Plan comptable M 31

Arrêté du 24 décembre 2008 fixant le plan comptable M 31 applicable aux offices publics de l'habitat à comptabilité publique

JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20707 - texte n° 175 - NOR: MLVU0827588A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019060&dateTexte>

OPH soumis aux règles de la comptabilité publique - Règles comptables

Arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la liste des chapitres de crédits à caractère limitatif inscrits dans le budget des offices publics de l'habitat soumis aux règles de la comptabilité publique

JORF n°0301 du 27 décembre 2008 page 20196 - texte n° 77 - NOR: MLVU0820748A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019995298&dateTexte>

Arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la détermination des pourcentages intervenant dans l'appréciation d'un bouleversement de l'économie générale du budget des offices publics de l'habitat soumis aux règles de la comptabilité publique

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019995310&dateTexte>

Arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la définition des chapitres et articles du budget des offices publics de l'habitat soumis aux règles de la comptabilité publique

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019995318&dateTexte>

JOURNAL OFFICIEL du 20 au 31 décembre 2008 (suite)

Prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau - Eléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie

Arrêté du 17 décembre 2008 fixant les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau
JORF n°0300 du 26 décembre 2008 page 20010 - texte n° 27 - NOR: DEVO0829066A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019992029&dateTexte>

Installations privatives de distribution d'eau potable, ouvrages de prélèvement, puits et forages et ouvrages de récupération des eaux de pluie - Contrôle et rapport de visite

Arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie
JORF n°0300 du 26 décembre 2008 page 20011 - texte n° 28 - NOR: DEVO0829068A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019992048&dateTexte>

Marchés publics - Modifications du Code

Décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics
JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19544 - texte n° 12 - NOR: ECEX0829772D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961066&dateTexte>

Marchés publics - Relèvement de certains seuils

Décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics (Code des marchés publics (édition 2006) - [Version consolidée au 19 décembre 2008](#))
JORF n°0296 du 20 décembre 2008 page 19548 - texte n° 13 - NOR: ECEX0829870D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961194&dateTexte>

Contrats d'assurance de constructions à usage autre que l'habitation

Décret n° 2008-1466 du 22 décembre 2008 portant diverses dispositions relatives aux contrats d'assurance de constructions à usage autre que l'habitation
JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20606 - texte n° 71 - NOR: ECET0809806D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020016582&dateTexte>

Experts fonciers et agricoles et experts forestiers - Devoirs professionnels

Décret n° 2008-1426 du 22 décembre 2008 relatif aux devoirs professionnels des experts fonciers et agricoles et des experts forestiers pris pour l'application de l'article L. 171-1 du code rural
JORF n°0302 du 28 décembre 2008 page 20313 - texte n° 17 - NOR: AGRF0813162D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019996896&dateTexte>

Camps militaires à l'intérieur desquels les constructions sont dispensées de toute formalité au titre du code d'urbanisme

Arrêté du 5 décembre 2008 fixant la liste des camps militaires à l'intérieur desquels les constructions sont dispensées de toute formalité au titre du code d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme
JORF n°0303 du 30 décembre 2008 page 20382 - texte n° 11 - NOR: DEVU0809421A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020008883&dateTexte>

Présidence du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat

Décret n° 2008-1531 du 30 décembre 2008 relatif à la présidence du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat ([Code de la construction et de l'habitation](#))
JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20704 - texte n° 172 - NOR: MLVU0829824D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019017&dateTexte>

PARLEMENT

> Travaux parlementaires en cours

Accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés

Projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, n° 1360, déposé le 19 décembre 2008 et renvoyé à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire...

Assemblée Nationale - 2008-12-19

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/programmes_construction_investissement.asp

Détecteurs de fumée: possible amendement au projet de loi Boutin

L'installation obligatoire de détecteurs de fumée dans tous les logements pourrait faire l'objet d'un amendement au projet de loi Boutin sur le logement qui serait examiné à l'Assemblée en janvier. Une proposition de loi sur ce même sujet, déposée conjointement en 2005 avait fini sa deuxième navette parlementaire au Sénat le 10 juillet dernier et devait faire l'objet d'une commission mixte paritaire (CMP) "avant la fin de l'année". L'amendement "reprendra l'intitulé de la loi".

Des députés UMP veulent limiter "l'impact excessif de l'archéologie préventive"

Des députés UMP ont fait adopter en commission à l'Assemblée des mesures pour "limiter l'impact désormais excessif de l'archéologie préventive" sur l'économie, par deux amendements à un projet de loi pour mettre en oeuvre le plan de relance. En France, l'Inrap, est chargé de diagnostiquer le contenu d'un site qui va faire l'objet d'un chantier BTP (autoroutes, parkings, etc.) et éventuellement de le fouiller avant d'en valoriser, en les diffusant, les résultats archéologiques.

Un premier amendement veut donc "limiter l'impact, désormais excessif, de l'archéologie préventive sur le développement économique et l'implantation des entreprises", explique son auteur, Laure de la Raudière (UMP), rapporteur du projet de loi sur "l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés".

L'amendement propose de ramener de un mois à 21 jours le délai imparti à l'administration pour prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique, et de trois mois à deux mois le délai pour prescrire la réalisation de fouilles. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de cette procédure, nécessaire à la préservation du patrimoine", selon l'amendement.

Un autre amendement propose d'étendre certains délais "à l'ensemble des opérations d'aménagement" (six mois pour des fouilles, 18 mois prorogeables une fois pour leur achèvement...).

Ces mesures doivent encore être adoptées en séance publique lors de l'examen du projet de loi début 2009. Il s'agit de l'un des deux textes qui doit donner un support législatif au plan de relance de 26 milliards, avec un collectif budgétaire.

JURISPRUDENCE

Règlement de lotissement - Constructions annexes

(...) Considérant qu'aux termes de l'article 3.2, relatif à l'implantation des constructions, du règlement du lotissement: Les constructions principales devront être implantées dans le respect du plan de règlement graphique ; que les dispositions de cet article ne concernent pas les constructions annexes ; que, par suite, en jugeant que ces dispositions, eu égard à la portée générale du titre sous lequel elles figurent et alors même qu'elles ne comportent aucune précision concernant des constructions autres que principales, doivent être regardées comme définissant les règles d'implantation applicables à l'ensemble des constructions dans le cadre de ce lotissement et interdisent l'édification de toute construction en limite séparative des lots, la cour a commis une erreur de droit ; que, dès lors, M. est fondé à demander l'annulation de l'arrêt de la cour en tant qu'il a rejeté sa requête (...)

[Conseil d'État N° 281844](#) - 2008-10-29

REPONSES MINISTERIELLES

Construction réalisée sans autorisation ou sans permis de construire mais qui n'a fait l'objet d'aucune poursuite jusqu'à prescription - Extension

Si ultérieurement le propriétaire souhaite effectuer une extension du bâtiment en cause, est-ce que la demande doit se limiter aux seules parties nouvelles ou bien est-il nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour la totalité parties anciennes et nouvelles incluses...

Assemblée Nationale - 2008-12-16 - Réponse Ministérielle N° 27730

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-27730QE.htm>

Palissade en limite de propriété

L'installation de palissades en bois en limite de propriété est assimilée à la construction de clôtures dans la mesure où il s'agit d'un ouvrage destiné à clore une propriété privée. Le document de planification local peut en réglementer l'édification en fixant des règles relatives à leur hauteur ou leur aspect extérieur. Si tel est le cas, toute demande de permis de construire, d'aménager ou tout dépôt de déclaration préalable doit respecter les dispositions relatives aux aménagements extérieurs, régies par l'article 11 des plans d'occupation des sols (POS) ou des plans locaux d'urbanisme (PLU), sous peine d'être refusée par l'autorité compétente. Dans l'hypothèse où les travaux ont pour but exclusif d'installer une clôture, aucune formalité administrative n'est en principe nécessaire (art. R. 421-2-g du code de l'urbanisme). Toutefois, certaines exceptions sont prévues par l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme. (...) Même en admettant que les travaux concernant la clôture-palissade ne soient pas entachés d'illégalité, par exemple parce qu'il n'existe aucune disposition régissant les clôtures sur la commune, les tiers peuvent toujours se retourner contre le constructeur en invoquant la théorie jurisprudentielle des troubles et nuisances de voisinage devant le juge civil, par exemple s'il y a une perte avérée d'ensoleillement ou si une vue remarquable est gâchée. Le tribunal appréciera en fonction du préjudice subi...

Sénat - 2008-12-18 - Réponse ministérielle N° 05464

<http://www.senat.fr/questions/base/2008/qSEQ080905464.html>

REVUE DU WEB

Le BOAMP a désormais son propre site : BOAMP.fr

Pour une diffusion accrue des avis de marchés publiés par les acheteurs publics, avec garantie de sécurité juridique Le 16 décembre 2008, les Journaux officiels ont mis en ligne leur nouveau site Internet, BOAMP.fr. Ce site dédié aux marchés publics permet un accès rapide et gratuit à l'ensemble des avis de marchés publiés au BOAMP ainsi qu'aux avis électroniques concernant les MAPA inférieurs à 90 000 € HT...

DJO - Communiqué de presse - 2008-12-22

http://www.datapressepremium.com/rmdiff/CP_acheteurs_publ_collect_locales_site_BOAM_FR.pdf

La mise en oeuvre du plan de relance de l'économie dans les marchés publics

La direction des Affaires juridiques du ministère de l'Economie vous propose une fiche explicative de ces nouvelles dispositions...

Ministère de l'Economie - [Plan de relance de l'économie dans les marchés publics](#) - 2008-12-19

Le dispositif de la maison à 15 euros par jour étendu aux appartements

Dans un entretien accordé au quotidien Le Parisien, Christine Boutin a annoncé, le 22 décembre, l'extension du dispositif de la maison pour 15 euros par jour à l'achat d'appartement...

Premier Ministre - [Pour en savoir plus](#) - 2008-12-22

Le Monde - [Le dispositif de la maison à 15 euros étendu aux appartements \(Boutin\)](#)

L'Anru se prépare à distribuer les 350 millions d'euros du plan de relance

L'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) a tenu, le 22 décembre, un conseil d'administration extraordinaire pour examiner les modalités de mise en oeuvre des 350 millions d'euros dont l'a dotée le Premier ministre dans le cadre du plan de relance. Ces crédits serviront à relancer des programmes de rénovation urbaine aujourd'hui gelés pour des raisons financières...

Premier Ministre - [Pour en savoir plus](#) - 2008-12-23

REVUE DU WEB (suite)

Adjudication exceptionnelle de Prêts locatifs sociaux (PLS) et Prêts sociaux de location-accession (PSLA) dans le cadre du dispositif de rachat de 30 000 logements en VEFA

Dans le cadre du dispositif exceptionnel de rachat de 30 000 logements en VEFA annoncé le 1er octobre 2008 par le Président de la République, il a été procédé le 28 novembre 2008 à une adjudication de Prêts locatifs sociaux (PLS) et de Prêts sociaux location-accession (PSLA). Cette adjudication permet aux établissements de crédit de se refinancer auprès du Fonds d'épargne (géré par la Caisse des dépôts et consignations) afin de prêter directement aux organismes de logement social pour qu'ils financent le rachat de logements en VEFA...

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi - [Dispositif de rachat de 30 000 logements en VEFA](#) - 2008-12-30

Immobilier : ce qui a changé en 2008

Plusieurs textes de loi ou convention ont apporté des nouveautés dans le paysage immobilier. Retrouvez chronologiquement les principales modifications de l'année 2008...

Le Figaro - [Pour en savoir plus](#) - 2008-12-31

Regards et libres propos sur l'actualité : le blog « veille habitat, logement et CL »

- L'explication des valeurs foncières et immobilières
- Nos vœux pour l'an neuf (09)

<http://www.cawa.fr/veille-habitat-logement-et-collectivites-locales-rubrique5.html>

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.